

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

--ooOoo--

L'An Deux Mille Onze, le Lundi 26 Septembre à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 20 Septembre 2011, conformément à l'article L2121-17 du C.G.C.T, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le Maire, Simon RENUCCI.

**Etaient présents :**

MM. LUCIANI, CERVETTI, DIGIACOMI, PIERI, PANTALONI, Mme LUCIANI, Mme MORACCHINI, Mme GUIDICELLI, M. CASASOPRANA, Mme RISTERUCCI, M. GABRIELLI, Mme PASQUALAGGI, Adjointes au Maire.

MM. PARODIN, VITALI, MARY, BASTELICA, AMIDEI, Mme SUSINI, M. BERNARDI, Mme FIESCHI DI GRAZIA, Mme SUSINI-BIAGGI, M. BARTOLI, Mme FERRI-PISANI, Mme TOMI, M. D'ORAZIO, Mme GUERRINI, M. MARCANGELI, M. SBRAGGIA, M. LAUDATO Conseillers Municipaux.

**Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :**

Mme MOUSNY-PANTALACCI	à	Mme RISTERUCCI
Mme PIMENOFF	à	M. LUCIANI
Mme DEBROAS	à	M. CERVETTI
Mme POLI	à	M. BASTELICA
M. ZUCARELLI	à	M. PIERI
Mme SAMPIERI	à	Mme MORACCHINI

**Etaient absents :**

M.M COMBARET, TOMI, RUAULT, CORTEY, Mme PERES, Mme CURCIO, Mme PASTINI, Mme OTTAVI-BURESI, Mme JOLY, Conseillers Municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	45
Nombre de membres en exercice :	45
Nombre de membres présents :	30
Quorum :	23

Le quorum étant atteint, Monsieur D'ORAZIO est désigné en qualité de Secrétaire de séance.

Séance du Lundi 26 Septembre 2011

Délibération N°2011 / 222

**Convention entre la Ville et l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive au square César Campinchi.**



## **IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL**

- d'approuver les termes du projet de convention entre la Ville et l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive au square César Campinchi ci-annexé ;
- d'autoriser Monsieur le Député-Maire à signer ladite convention.

## **LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER**

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**Oùï l'exposé de Monsieur Paul Antoine LUCIANI, Maire-Adjoint délégué,  
et après en avoir délibéré,**

**VU** la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée portant droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

**VU** la loi n° 83-663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83-8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les Communes, les Départements, les Régions et l'Etat,

**VU** la loi n° 86-972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux Collectivités Locales,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** le Code du Patrimoine (Livre V),

**VU** le décret n° 2004-490 du 3 juin 2004 relatif aux procédures administratives et financières en matière d'archéologie préventive,

**VU** l'arrêté ministériel du 22 juillet 2011 portant fixation du taux de la redevance d'archéologie préventive,

**VU** la délibération du Conseil Municipal n°2011/183 du 28 juillet 2011 portant approbation de la réalisation d'un diagnostic archéologique préalable en vue de la création d'un ouvrage de stationnement au square Campinchi,

**VU** la lettre en date du 3 août 2011 sollicitant, auprès du Préfet de Corse, Préfet de Corse-du-Sud, la prescription anticipée d'un diagnostic archéologique au square Campinchi,

**VU** l'arrêté préfectoral n°2011/061/SRA en date du 5 août 2011 portant autorisation d'un diagnostic archéologique demandé par l'aménageur sur l'emprise de construction d'un ouvrage de stationnement et le cahier de prescriptions qui y est annexé,

**VU** le projet de convention entre la Ville et l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive au square César Campinchi,

**CONSIDERANT** que, par les dispositions susvisées du Code du Patrimoine, l'Institut National de Recherches Archéologiques Préventives (INRAP) a reçu mission de réaliser les opérations d'archéologie préventive prescrites par l'Etat et qu'il convient, à ce titre, de passer une convention avec cet établissement pour la réalisation du diagnostic archéologique du square Campinchi.

**CONSIDERANT** l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 23 Septembre 2011,

**APPROUVE**

**A l'unanimité de ses membres présents ou représentés**

- les termes du projet de convention ci-annexé, entre la Ville et l'INRAP relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive au square César Campinchi.

**AUTORISE Monsieur le Député-Maire**

- à signer ladite convention.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Ville et d'un affichage en mairie.

.....  
**Fait et délibéré à AJACCIO les jour, mois et an que dessus.**

(suivent les signatures)

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE DEPUTE-MAIRE,**

**Simon RENUCCI.**